

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux Règlements numéros 0663-2016 et 0664-2016

Prenez avis que le 25 août 2025, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	NTIBAZIYAREMYE SIMON
(2025-80129)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 400 622 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	405-409, rue Saint-Vincent
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un terrain destiné à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements d'une superficie de terrain de 464,5 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 840 mètres carrés.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser un terrain destiné à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements d'une largeur de 15,24 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 21 mètres.</p> <p>Enfin, la demande de dérogation mineure vise à autoriser un terrain destiné à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements d'une profondeur de 30,48 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 32 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan montrant préparé par M. Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 914 de ses minutes, dossier de référence GBY10101409-2, en date du 27 février 2023.</p>

2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	LAVERRIERE CLAUDE
(2025-80033)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 402 649 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	403-407, rue Armand
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une remise jusqu'à 0,11 mètre de la ligne de terrain arrière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 06633-2016 de zonage, la norme est établie à 0,6 mètre.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser l'implantation du bâtiment commercial jusqu'à 0,47 mètre de la ligne de terrain latérale et jusqu'à 1,36 mètres de la ligne de terrain arrière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 06633-2016 de zonage, les normes sont respectivement de 2 mètres et 6 mètres.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 26532 de ses minutes et GBY10102037 de son dossier, en date du 12 juin 2024.</p>

3.	<i>Nom des propriétaires :</i>	BLANCHARD LINDA
(2025-80131)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 170 365 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	369, rue Marshall
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de la clôture jusqu'à 0 mètre de la ligne de terrain avant sur la façade autre que la façade principale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 0,6 mètre de la ligne de terrain avant.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser un talus jusqu'à 2,17 mètres de hauteur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à 2 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8704 de ses minutes et 190128 de son dossier, en date du 3 juin 2025.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 8 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 8 août 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 8 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin